



# FONDATION DES LYS

Institution reconnue d'Utilité Publique · Foyer et appartements protégés  
18, chemin des Lys 1010 Lausanne

## GUIDE SÉJOUR

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Si votre situation semble nécessiter un hébergement de soutien psychosocial, il est important que vous ayez toutes les informations utiles pour décider de nous adresser une demande d'admission. C'est pourquoi ce petit guide de séjour vous donne des renseignements sur les principes de séjour, sur l'organisation du foyer et sur le fonctionnement communautaire.

### Principe général

Dès la demande d'admission déposée, nous réfléchissons ensemble à votre besoin de séjour dans un but de rétablissement psychosocial et/ou de réhabilitation. Assurer votre organisation quotidienne et développer ou maintenir vos activités sont les deux objectifs initiaux. Nous vous accompagnons principalement en vous offrant un cadre et des moyens de vie vous permettant d'élaborer vos projets de façon structurée, réaliste et motivante.

Le foyer est un lieu communautaire permettant les rencontres et les échanges, tout en vous garantissant un espace personnel dans une chambre individuelle. Nous demandons votre participation aux tâches collectives et aux réunions du foyer.

**Les conditions essentielles de séjour sont :** Respecter le cadre et le règlement interne de l'institution / Avoir au moins partiellement une activité, une occupation, un travail à l'extérieur du foyer ou construire un projet dans ce sens / Être médicalement suivi en privé ou en consultation ambulatoire du Département psychiatrique du CHUV, ou dans un centre médical psychiatrique.

Le séjour s'organise à travers trois phases d'évolution :

1. Intégration → Préparation
2. Reconstruction → Renforcement
3. Croissance → Reconnexion

En fonction de votre évolution et de la réalisation de vos objectifs, nous vous soutenons pour votre orientation dans un projet et un cadre de vie personnalisé en appartement privé – éventuellement en appartement protégé de la Fondation des Lys – ou dans une autre institution, si vos besoins de soutien et d'encadrement devaient perdurer.

Les intervenants travaillent en équipe pour vous soutenir dans la réalisation de vos objectifs. Une collaboration s'établit avec vos responsables médico-sociaux. Des contacts peuvent également avoir lieu avec vos proches et les membres de votre famille.

## Visites et procédure interne d'admission

Vous prenez connaissance des conditions de séjour et du fonctionnement du foyer lors d'une première visite du foyer et de ses locaux. Celle-ci est organisée après un contact téléphonique d'un responsable de votre réseau médico-social et suivant le processus d'orientation cantonal (CCICp – courant 2016) des demandes. C'est une **visite d'information** sans engagement.

Dans la mesure où vous souhaitez poursuivre la démarche d'admission, ***votre accord sur le respect des conditions mentionnées est alors tacitement établi.***

Dans ce cas, nous vous proposons de venir une demi-journée au moins (de 8h15 à 13h30) pour rencontrer les autres résidents du foyer et les intervenants psycho-éducatifs. Dans ce cadre, le repas de midi pris avec nous vous est offert. C'est une **visite de contact**, toujours sans engagement.

Puis, En fonction d'une place disponible, la procédure se poursuit par un **entretien d'admission**, avec vous et un responsable médicosocial qui accompagne et soutien votre demande d'admission. Nous voyons alors précisément vos besoins, vos projets, vos difficultés, vos ressources et tout ce qui fait partie de votre situation personnelle utile à connaître. Les proches ou les parents ne participent pas à cet entretien. Ils peuvent toutefois être intégrés à la démarche sur demande, avant ou après l'entretien d'admission.

Un exemplaire du **règlement interne** et du **contrat d'hébergement** sont remis à la fin de la procédure d'admission.

Finalement, une synthèse de la demande d'admission est réalisée, comprenant un préavis d'admission de la direction et de l'intervenant psychosocial répondant de la procédure. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire confirment la décision finale et s'organisent pour déterminer entre eux un référent de séjour, voire un co-référent.

## Entrée volontaire

L'admission au foyer se fait sur le principe d'une entrée volontaire. Vous faites le choix d'y venir en acceptant le cadre du foyer, et nous vous estimons comme acteur de votre projet. **Le contrat d'hébergement** est conclu entre vous et la Fondation des Lys et doit être signé. Celui-ci définit le cadre, les moyens et les droits reconnus, ainsi que les devoirs, les conditions et les règles à respecter.

Nous considérons à votre entrée que toutes les informations sur le séjour vous ont été transmises et que le règlement interne vous est connu.

## Prix de séjour - Couverture financière

Vous devez remplir et nous retourner avant votre entrée au foyer le formulaire du SPAS de demande d'aide individuelle à l'hébergement, ainsi que le formulaire de l'état de votre fortune et de vos revenus. Le prix forfaitaire du séjour est pris en charge par les rentes AI et les prestations complémentaires (PC). Si vous n'en bénéficiez pas ou que votre demande AI est en cours, le SPAS vous garantit une contribution individuelle pour le financement de votre séjour.

## **Réseau médicosocial - Médecin traitant**

Tout au long de votre séjour, des rencontres de réseau sont organisées avec vous, votre médecin traitant et les différents intervenants impliqués dans votre accompagnement. Les membres de votre famille peuvent s'y joindre si cela est souhaité. Il est indispensable que vous ayez un contact régulier avec votre médecin traitant. Nous vous demandons de lui signer une procuration afin qu'il puisse nous adresser un extrait ou un résumé de votre dossier médical. Si vous souhaitez vous-mêmes avoir des renseignements sur les traitements envisagés, ainsi que sur votre dossier, c'est aussi à lui que vous adressez directement vos questions.

## **Médicaments**

Dès la procédure d'admission, nous vous prions de nous informer de tous les traitements prescrits par votre médecin. A l'entrée au foyer, nous lui demandons d'adresser à l'équipe infirmière une ordonnance mise à jour, afin d'assurer avec notre pharmacie le renouvellement nécessaire de vos médicaments. Lors de votre séjour, vos boîtes de médicaments sont déposées à la pharmacie du foyer. Vous voyez avec un(e) infirmier(ère) comment gérer vos traitements. Durant les trois premiers mois de séjour, les traitements sont distribués et pris à l'infirmierie du foyer. Il est indispensable que vous collaboriez au suivi de votre médication en respectant vos prescriptions et en nous informant de toutes les modifications que vous faites ou que vous souhaitez faire.

## **Hospitalisation**

En cas d'hospitalisation lors du séjour au foyer, nous collaborons avec les médecins et les infirmiers qui vous soignent dans le cadre décrit ci-dessus. Si vous deviez traverser une crise ne nous permettant plus d'assurer votre sécurité, nous pourrions faire appel à votre médecin, ou au Département de Psychiatrie du CHUV, ou directement à l'hôpital pour demander une hospitalisation. En cas de crise nécessitant une hospitalisation d'urgence, le service de psychiatrie de liaison (SPL) peut être sollicité, tout comme un médecin de garde.

## **Confidentialité**

Aucun renseignement vous concernant ne peut être dévoilé à des tiers sans votre consentement. Vous êtes également prié de ne pas divulguer des informations concernant d'autres résidents, afin de garantir la plus grande discrétion.

## **Activités, programme et démarche de séjour**

Un des objectifs essentiels du foyer est de vous permettre de maintenir une activité à l'extérieur, de commencer un travail, une formation ou une occupation dans un nouveau secteur. Le projet de séjour, ainsi que les démarches s'y rapportant, se font avec vous et vous êtes informés de tous les contacts vous concernant. Nous établissons un planning hebdomadaire de vos activités. Des entretiens ont lieu régulièrement avec vous pour faire l'évaluation de votre situation et de votre programme. Une évaluation avec la direction est effectuée deux fois par année (en mars/avril & en septembre/octobre) afin de valider votre parcours et vos démarches faisant référence à l'ensemble des objectifs de réhabilitation.

Le foyer propose des « modules internes » d'activités axés sur le développement personnel : Expressions artistiques – Sports & loisirs – Cuisine ou parfois atelier de pâtisserie – Relaxation – Ateliers d'écriture – Jardinage – etc. Il est demandé aux personnes sans activité à l'extérieur d'y participer au moins trois fois par semaine. Ces modules s'organisent en fonction des possibilités des intervenants.

Une fois par année au printemps, nous organisons une « **fête des réussites & des passages** » afin de marquer ensemble les succès de chacun. A cette occasion une attestation de séjour est remise mentionnant ce qui a été réalisé dans le cadre du séjour ou dans tout autre domaine depuis l'entrée au foyer.

## **Les Intervenants psychosociaux**

Les intervenants psychosociaux travaillent en équipe pluridisciplinaire : directeur, infirmiers (ères), assistante sociale, éducateurs (trices), apprenti(e) ASE, stagiaires, auxiliaires de permanences et de veilles. Les postes sont occupés à des taux différents d'activités. L'équipe des intervenants a la responsabilité d'établir et d'évaluer les interventions individualisées pour soutenir votre projet général de réhabilitation, et plus spécifiquement vos objectifs de phase de séjour et vos objectifs personnels.

## **Cuisine et repas**

Une cuisinière et une aide de cuisine assurent avec la participation des résidents la confection des menus et des repas. Les services de tables et de vaisselle constituent des tâches communautaires. Il n'y a qu'un menu par repas. Cependant, vos particularités alimentaires peuvent être prises en compte. S'il s'agit d'un régime diététique lié à votre état de santé, il faut l'annoncer dès la procédure d'admission. Les repas constituent des moments importants de la sphère communautaire et personnelle, c'est pourquoi il est demandé aux résident(e)s de les respecter.

## **Présence des intervenants et des veilleurs**

Du lundi au vendredi, les intervenants de l'équipe sont présents de 7:00 à 21 :30. Des veilles de nuit sont effectuées par des auxiliaires de 21h à 7h.

Les samedis, dimanches et jours fériés, un(e) auxiliaire est présent de 7h à 17h. Un intervenant de l'équipe assure l'accompagnement de 13h à 21h30.

## **Intervenant de référence**

Dès votre arrivée au foyer, un(e) intervenant(e) de référence vous permettra d'avoir les repères nécessaires à votre intégration et à votre séjour. Sa tâche consiste à tenir et à gérer votre dossier interne, à effectuer avec vous les différentes évaluations et bilans nécessaires, à organiser le travail d'équipe centré sur vos besoins et vos projets, à coordonner le travail de réseau en collaboration avec les partenaires médico-sociaux et les familles. La fonction de référence est nécessaire pour le travail d'équipe. Cependant, tous les intervenants du foyer restent en relation avec tous les résidents. *Il n'y a pas de secret professionnel entre les membres de l'équipe.* Dans certaines situations, ce travail d'accompagnement se réalise conjointement avec un(e) co-référent(e).

## **Foyer**

Desservi par les transports publics, le foyer est situé en ville de Lausanne, dans un immeuble de trois étages sans ascenseur. La porte d'entrée s'ouvre par un Digicode. Des sanitaires se trouvent à chaque étage.

Au rez-de-chaussée se trouvent la salle à manger et le séjour. Des locaux communs servent aux animations et aux rencontres. Un grand jardin privé est accessible. Le foyer est mixte et peut accueillir jusqu'à 20 personnes. Il n'est pas autorisé de fumer à l'intérieur du foyer, ni dans les locaux communs, ni dans les chambres.

## **Chambres**

Les chambres sont individuelles. Vous pouvez l'aménager librement, mais vous devez vous occuper des rangements, ainsi que du ménage. Régulièrement, les chambres sont visitées, pour s'assurer de l'entretien et de la propreté. Si le manque d'entretien devait exiger une intervention de nettoyage, celle-ci serait facturée. Un état des lieux est procédé à votre arrivée. Il vous est remis une clé de chambre dont le prix de renouvellement est à votre charge en cas de perte.

## **Linge**

Vous effectuez vous-même la lessive de votre linge. Une buanderie est à disposition sur réservation au sous-sol. Vous devez apporter votre propre trousseau de linges de bain, draps, taies d'oreiller et fourres de duvet. Si cela devait être un problème, l'institution peut vous en fournir en prêt momentanément.

## **Ordinateur personnel – accès internet - TV**

Un ordinateur personnel est autorisé dans les chambres. Un réseau WI-FI est disponible. En cas d'utilisation excessive durant la nuit, on demandera de déposer l'ordinateur dans une armoire ad-hoc. Les TV ne sont pas admises dans les chambres et il n'y a pas de réseaux TV câblés. L'utilisation d'internet doit se faire dans le respect des règles éthiques précisées dans le contrat d'hébergement.

## **Visites**

Les visites sont les bienvenues au foyer. Vous avez la possibilité d'inviter les membres de votre famille et vos amis. Nous vous demandons de nous avertir de vos invitations et d'accueillir vous-mêmes les personnes en visite aux heures autorisées par le règlement interne. Celles-ci doivent de leur côté s'annoncer spontanément à leur arrivée. Les repas pris par vos invités sont en principe facturés.

## **Départ du foyer**

Vous pouvez en tout temps demander de quitter le foyer en adressant par écrit à la direction votre résiliation du contrat d'hébergement au plus tard avant la fin d'un mois pour la fin du mois suivant. Votre sortie du foyer est préparée avec vous selon vos besoins ou demandes. Une dernière réunion de réseau est organisée pour signifier votre départ et pour faire la synthèse de votre séjour au foyer des Lys.